

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL**

du 11 AVRIL 2018 à 18 h 30

Présents : Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire ; MM. Albert LARROUSSET, Patxi PLAA, Mme Nicole DIRASSAR, adjoints ; Mme Marthe AUZI, MM. Jean CHOIGNARD, Jean-Claude JOUBERT, Mmes Marie AIBAR, Patricia MARCHAL-HARISPE, Françoise ETCHAVE, Capucine DECREME, conseillers municipaux.

Absents : MM. Gilles SEBE, Bernard PONCINI, Richard BRINI (excusé a donné pouvoir à M. CHOIGNARD), Julien HIRTZ (excusé a donné pouvoir à Mme AUZI).

Secrétaire de séance : Mme Françoise ETCHAVE

1 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Compte tenu de l'augmentation des bases fiscales de 1,8 %, le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition que 2017, soit :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018	BASES 2018	PRODUITS 2018
Taxe d'habitation	8,23	8,23	4 563 000 €	375 535 €
Foncier bâti	5,83	5,83	2 886 000 €	168 254 €
Foncier non bâti	14,08	14,08	9 900 €	1 394 €
				545 183 €

2 : AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats du compte administratif 2017 du budget de la commune font apparaître un excédent de fonctionnement de 594 389,87 € et un excédent d'investissement de 303 369,54 €.

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif 2018, d'affecter la somme de 594 389,87 € et de reporter la somme de 303 369,54 € en section d'investissement, recettes.

3: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire informe que de nombreuses associations ont sollicité une subvention pour l'année 2018. Le Conseil Municipal approuve les attributions suivantes pour un montant total de 71 941 €:

Associations	Montant
Baratzeak	450 €
Beti Ari	38 550 €
Bihotzez	172 €
Classic à Guéthary	1 500 €
Gens de Mer	1 000 €
Getariako Gazteria comité des fêtes	5 000 €
Groupe Getaria	3 200 €

Guethary on	300 €
Hemen	100 €
Ibaialde	250 €
Itsas Argi Ikastola Biarritz	200 €
La Maison Marienia	100 €
Lagungarri	1 000 €
Lanargia	340 €
Les Amis de Getaria Enea	3 000 €
Les Amis du Musée	2 913 €
Les Naiades	200 €
Ohatze	172 €
Olharroa	4 200 €
Point Glisse Océan	172 €
Tennis-Club	5 350 €
Uhabia Ikastola	3 600 €
Urkirola Surf Club	172 €

4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. Patxi PLAA, adjoint aux finances, présente le détail du budget :

La section de **fonctionnement s'élève à 2 100 070 €** et se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	645 450,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	653 974,00 €
Charges de gestion courantes	194 787,27 €
Charges financières	71 251,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	87 573,23 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €
Virement à la section d'investissement	363 034,50 €
Opérations d'ordre	63 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Excédent clôture Caisse des Ecoles	751,29 €
Produits des services et ventes diverses	75 200,00 €
Impôts et taxes	1 090 851,00 €
Dotations subventions et participations	242 564,00 €
Autres produits de gestion courante (loyers)	540 005,04 €
Produits exceptionnels	5 000,00 €
Opérations d'ordres	141 148,67 €
Atténuations de charges	4 550,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 902 770 € :

Dépenses d'investissement

Remboursement de prêts	414 558,76 €
Travaux et acquisitions	1 347 062,57 €

Opérations d'ordres 141 148,67 €

Recettes d'investissement

Excédent reporté	303 369,54 €
Affectation résultat	594 389,87 €
Virement de la section Fonctionnement	363 034,50 €
F.C.T.V.A.	166 590,44 €
Taxe d'aménagement	20 021,42 €
Subventions	184 001,00 €
Prêt	120 790,00 €
Amortissement et opérations d'ordre	150 573,23 €

A l'unanimité, le Budget Primitif est voté tel qu'il a été présenté.

5 : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE COMMUNALE AUX ETUDIANTS

Le Conseil Municipal, afin d'aider financièrement les étudiants de la commune en enseignement supérieur, autorise Mme le Maire à verser une bourse communale de 200 € subordonnée à l'obtention d'une bourse nationale ou d'une bourse départementale d'enseignement supérieur.

6 : TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est décidé de fixer une redevance de 300 € pour l'occupation du domaine public chemin de Cenitz, au-delà de la partie herbeuse du Cenitz ainsi qu'un tarif mensuel de 450 € + 50 € charges pour l'occupation du local « ancienne gare » 74 rue Swiecinski aux fins d'exploitation d'un commerce de presse.

7 : RECRUTEMENT AGENTS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, compte tenu de la nécessité de recruter des agents auxiliaires pour faire face à la surcharge de travail pendant la saison estivale, décide de créer des emplois saisonniers pourvus par le recrutement de contractuels rémunérés sur l'indice de la fonction publique pour une durée de un à six mois maximum, à temps complet ou non complet selon les besoins.

8 : DON D'UNE SCULPTURE

Mme le Maire indique qu'une sculpture en terre cuite signée Georges-Clément de Swiecinski intitulée « combat du centaure et du taureau » a été donnée par le fonds de dotation du musée. Le Conseil Municipal approuve ce don afin de l'inscrire à l'inventaire communal.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux de fauchage 2018-2019-2020

EURL ERRANDONEA Jean-Philippe pour un montant annuel de 23 411,20 € HT

Réalisation d'un présentoir métallique et tablettes pour les objets de culte de l'Eglise
SARL serrurerie POUYANNE pour un montant de 4 926,65 € HT

Travaux de terrassement AEP village vacances
Entreprise Christophe ROIDE pour un montant de 14 700 € HT

Travaux de restauration et entretien des sentiers
Association ADELI pour un montant de 13 376,22 €

Acquisition d'une tondeuse
Ets GASSUAN pour un montant de 18 207 € HT

Présentation du rapport annuel sur la qualité et le classement des eaux de baignade

L'Agence Régionale de Santé a transmis son rapport annuel sur la qualité et le classement des eaux de baignade en Pyrénées-Atlantiques. Les points de surveillance pour Guéthary s'effectuent sur Cenitz et les Alcyons, avec 10 prélèvements réalisés entre les mois de mai et septembre ; le classement est excellent pour la saison balnéaire 2017.

Vandalisme sur le pont de la voie ferrée

Mme le Maire indique que pour des raisons de sécurité, les services techniques avaient installé un garde-corps sur le parapet du pont de la voie ferrée. Ce garde-corps a été déboulonné, les barres d'acier pliées et jetées sur le talus de la voie ferrée ; cet acte de sabotage est irresponsable et Mme le Maire a déposé plainte. Une balustrade provisoire sera à nouveau installée prochainement.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 13 avril 2018

Mme le Maire,

Marie-Pierre BURRE-CASSOU